

ABONNEMENT

Saumur	
En an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces	la ligne	20
Réclames	—	30
Faits divers	—	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 3 FÉVRIER

ILS ONT PEUR

Le parti républicain est vraiment bizarre. Il constitue, du moins il le prétend, un système politique basé sur l'opinion du pays, et ne manque pas une occasion, qu'il fait naître quand elle ne s'offre pas toute seule, de déclarer qu'il représente le seul gouvernement possible, le seul gouvernement populaire, le seul gouvernement fort, le seul qui puisse répondre de son lendemain, bien que, parfois, la semaine suivante soit difficile à prédire et à décrocher; cela s'est vu en 1889, et se verra peut-être encore — avec un autre dénouement.

La vigueur républicaine est, en dépit de ces rodomontades, beaucoup plus apparente que réelle, et l'apparence elle-même est tout en surface.

Ce prétendu régime d'opinion a, en réalité, de l'opinion, et, par suite, du suffrage universel, une peur atroce.

La principale consultation du pays s'exprime, tous les quatre ans, par le renouvellement de la Chambre.

Est-ce que, si le parti républicain était seulement à moitié aussi fort et aussi populaire qu'il le prétend, il changerait périodiquement la base de cette consultation solennelle?

Est-ce que les députés issus du scrutin de liste auraient peur du scrutin de liste? Est-ce que les députés élus par le scrutin d'arrondissement trembleraient à l'idée d'avoir à se représenter avec ce mode de votation?

Depuis que le parti républicain est au pouvoir, il n'a cessé d'établir une sorte de navette entre les deux méthodes.

A chaque renouvellement de la Chambre, il a éprouvé les mêmes terreurs.

— Nous sommes brûlés avec le scrutin d'arrondissement; revenons vite au scrutin de liste.

— Si la liste est maintenue, nous sommes... flambés; votons au galop le retour à l'arrondissement.

En 1889, la manœuvre commençait à être usée. On l'a aggravée par une loi de circonstance: celle contre les candidatures multiples.

Est-ce qu'un parti sûr de son lendemain a besoin de lois de circonstance?

Voici maintenant que ce genre d'expédients ne suffit plus. Les républicains sont, une fois de plus, talonnés par la peur de la prochaine consultation du pays. Ils n'ont même plus deux années devant eux pour se retourner.

Que se passera-t-il en 1893? Il est grand temps de songer à l'avenir et se préparer contre une « saute de vent du suffrage universel ».

« Si l'on nous faisait, cette fois, payer nos fautes? Il y en a beaucoup, et de très lourdes! Si nous sautions? Quelle débâcle! »

Voilà ce que ne dit pas, mais voilà ce que pense la majorité de la Chambre.

Telle est la source d'une série d'expédients nouveaux dénommés « proposition de renouvellement partiel ».

La Commission chargée de leur examen est, en majorité, favorable au principe du système. Naturellement, puisque c'est un expédient auquel on n'avait pas encore songé.

Il va de soi que ce n'est pas tout à fait ainsi qu'elle raisonne. Les petits Machiavel de la République n'ignorent pas les ressources de la subtilité parlementaire. Ils savent que, si l'on peut penser — parfois, mais rarement — ce qu'on dit, il vaut mieux, en général, ne pas dire ce que l'on pense.

Ils s'étendent donc longuement sur « les avantages que retirerait le pays de la continuité du travail parlementaire suspendu au-

jourd'hui par le passage d'une législature à une autre ».

Avantages singulièrement discutables et qui montrent surtout la méfiance qu'on a du suffrage universel, puisque l'opinion nationale ne serait jamais plus consultée dans son ensemble, et que jamais plus le pays ne pourrait exprimer ses vœux et ses volontés!

Telle est si évidemment le but poursuivi que l'argument n° 2 de la Commission consiste à dire qu'elle veut, du même coup, assurer la stabilité républicaine.

Or, qu'est-ce qu'une stabilité qu'on veut assurer, sinon une stabilité qui n'existe pas, attendu qu'une stabilité qui existe n'a pas besoin d'être assurée?

Les auteurs des diverses propositions de renouvellement partiel et les Commissaires qui les approuvent montrent donc qu'ils ont grand peur de l'avenir.

La crainte de l'électeur, si souvent dépeint, n'est pas, pour les républicains, le commencement de la sagesse; ils sentent trop bien que la consultation loyale du suffrage universel serait pour eux le commencement de la fin.

Déni de justice

Serait-ce parce qu'il est député que M. Laur ne pourra obtenir justice de la voie de fait dont il a été victime ou parce que son agresseur se trouve être le puissant collègue du ministre de la justice chargé de faire respecter l'égalité de tous les citoyens devant la loi?

La poursuite au civil contre M. Constans restait, en effet, comme ressource suprême à M. Laur pour obtenir justice.

Or, cette dernière cartouche rate encore, si nous en croyons M. Francis Magnard.

« Le piquant, écrit-il dans le Figaro, c'est qu'au moment où la justice a la main si lourde

pour des délits regrettables, mais sans portée, elle refuse obstinément de favoriser la vindicte de M. Laur. Ni le président de la Chambre, ni le procureur général n'ont répondu à sa plainte. Il veut au moins lancer une citation directe. Il ne le peut pas non plus. Une jurisprudence constante décide qu'au procureur général seul — lequel se dérobe — appartient le droit d'assigner les hauts personnages à qui le code réserve une juridiction exceptionnelle.

» En bonne logique, il ne resterait à M. Laur qu'à rendre les gifles à M. Constans, puis d'attendre qu'on le poursuive et qu'on le condamne. Ce serait d'une ironie délicieuse. »

Mais il y a plus piquant encore. Dans le réquisitoire prononcé devant la Haute-Cour par M. le procureur général Quesnay de Beaurepaire, se trouve ce passage intéressant qu'on a eu l'ingénieuse indiscretion d'exhumer :

« Les ministres se trouvent dans une situation prévue par notre Constitution de 1875. »

..... Lorsque les ministres ne sont pas mis en accusation par la Chambre des députés, ils sortent du droit d'exception pour rentrer dans le droit commun; et la conséquence en découle tout naturellement: c'est qu'ils appartiennent à leurs juges naturels; car, autrement, ils n'appartiendraient à aucune espèce de juridiction; et alors il y aurait, ce que nos lois modernes ne veulent pas, une classe de citoyens assurée de l'impunité.

..... J'avais osé croire que les principes et le droit sont supérieurs aux intrigues humaines et que le magistrat qui applique également la loi à tous fait son devoir. On ne doit pas tout pardonner à des hommes parce qu'ils peuvent être un auxiliaire ou un levier. »

M. Laur ne pourrait-il point utiliser à son profit, dans ses revendications contre M. Constans, cette consultation gratuite que lui offre le procureur général près la Cour de Paris?

5 Feuilleton de l'Écho Saumurois

LA FAUTE D'UNE MÈRE

PAR AD. FAVRE

III

La mère Benoît était une excellente femme, qualité qu'elle cumulait avec celle de concierge, — les gens mal élevés disent portière, — du numéro 10 de la rue Guérin-Boisseau.

Au moment où nous faisons connaissance avec elle, la mère Benoît, tandis que son café se fait, s'est mise à explorer un numéro de la Gazette des Tribunaux, grand recueil de toutes les infamies humaines, et, comme tel, source de délices de beaucoup de femmes sensibles. Madame Benoît se mettait ingénument du nombre.

Le susdit numéro de la Gazette avait ceci de particulier: c'est qu'il était excessivement froissé. Mais la mère Benoît n'y regardait pas de si près; elle lisait, elle dévorait, sans s'apercevoir que son café se tarissait à force de bouil-

lir dans sa petite casserole de fer blanc.

L'entrée d'une personne vint arrêter très malencontreusement cette lecture intéressante.

— Ah! c'est vous, madame Delcour, fit la concierge en quittant vivement le journal.

— On n'a rien apporté pour moi?

— Si fait, si fait... De l'ouvrage envoyé par votre magasin... et même on l'avait enveloppé dans ce numéro de journal où il se trouve une bien drôle d'histoire... Si c'était un effet de votre complaisance... vous me le donneriez, ce numéro.

— Mon Dieu, madame Benoît, si cela peut vous être agréable, je vous le descendrai tout à l'heure; laissez-le-moi seulement pour monter cet ouvrage sans le salir.

— Comment donc!... mais ne vous gênez pas...

Madame Delcour enveloppa les dentelles qu'on lui avait apportées dans le très intéressant numéro de la Gazette des Tribunaux.

Cette madame Delcour, qui n'était autre que la femme du garçon de caisse, — on l'a compris, — passait dans la maison pour une très bonne personne, et les commères des environs ne lui reprochaient qu'un défaut: trop peu d'expansion; c'est-à-dire que madame Delcour

ne causait pas volontiers, et qu'elle ne contait pas ses affaires à tout le monde.

La mère Benoît ne tenait nul compte de cette circonstance, et il lui arrivait fréquemment d'accabler madame Delcour d'un feu roulant de questions ou d'entamer avec elle une conversation dont elle seule, la concierge, faisait tous les frais.

— Une drôle d'histoire, reprit la bonne femme en retirant son café du feu; c'est une petite jeunesse dont ses parents étaient riches de plusieurs millions, et que voilà maintenant qu'elle est déclarée fautive, en sorte que ce n'est pas elle qui hérite...

— Votre analyse n'est pas très claire, dit madame Delcour en souriant.

— Ah! dame... vous savez, je vous dis ça en raccourci, mais si vous voulez, je vais vous le raconter tout au long.

— Non, merci, je préfère le lire.

— C'est ça, lisez-le, mais vous me redescendrez le numéro, n'est-ce pas... madame Delcour. Il y a encore le jugement d'un assassin que je n'ai pas lu.

— Soyez tranquille, vous l'aurez, dit madame Delcour en sortant.

La femme d'André monta lentement quatre

étages de son escalier étroit et sombre, et elle entra dans une chambre assez claire, grâce au peu d'élévation de la maison qui faisait face, mais bien pauvre et bien délabrée.

Elle était bien changée, la Madeleine d'autrefois; seize années avaient passé sur sa tête, seize années de misères, de chagrins et de pleurs!

Ses cheveux étaient devenus gris, ses grands yeux s'étaient voilés, de nombreuses rides sillonnaient son front; tout en elle avait vieilli, son cœur seul était demeuré jeune: il aimait, il souffrait comme autrefois.

C'est que, depuis seize ans, Madeleine vivait seule, privée de son enfant, abandonnée de son mari. Elle avait bien rudement expié sa faute, la pauvre femme, et il était temps que le pardon vint; ses forces étaient à bout.

Madame Delcour avait développé l'ouvrage qu'on lui avait apporté, et elle tenait à la main ce journal, objet de la convoitise de madame Benoît, lorsque ses yeux rencontrèrent ces mots:

TRIBUNAUX ÉTRANGERS. — ANGLETERRE.
SUBSTITUTION D'ENFANT.

Ce seul mot d'enfant provoqua l'intérêt de Madeleine.

Elle s'assit et se mit à lire les longs détails

INFORMATIONS

Il est probable qu'à la rentrée doit être déposée une demande d'interpellation touchant les résultats de l'application du tarif général des douanes, en ce qui concerne les farines et les volailles.

On mande de Rome, 2 février :

« L'Italia Militare publie une lettre de Berne disant que la vraie cause de la résistance de la Suisse à la conclusion d'un traité de commerce italo-suisse résiderait dans les conseils de la France. »

M. Yves Guyot a fait savoir que toutes les marchandises tant françaises qu'espagnoles avaient pu franchir la frontière avant la fermeture des bureaux de douane.

M. Constans, ministre de l'intérieur, a quitté Paris lundi soir pour prendre quelques jours de repos.

On télégraphie de Genève, 2 février :

« M. Constans débarquera à 3 h. 50 à Territet, où des appartements ont été retenus pour lui au grand hôtel des Alpes. Le ministre compte y séjourner deux ou trois jours. »

La date des deux grands bals que donne chaque année le Président de la République vient d'être arrêtée.

Le premier de ces bals aura lieu le 25 février et le second le 10 mars.

ENTRÉE EN FONCTIONS

On télégraphie de Cherbourg :

« M. le major général de la Bonnière de Beaumont vient de prendre ses nouvelles fonctions. »

« Les troupes faisaient la haie, et la batterie de salut a tiré 7 coups de canons. »

NOS MARINS EN EGYPTE

On télégraphie du Caire, 1^{er} février :

« M. le marquis de Reverseaux, ministre de France en Egypte, a offert hier un dîner de 43 couverts en l'honneur de l'amiral Dorlodot des Essarts et de son état-major. »

« Une réception ouverte a suivi le dîner. Toute la colonie française y assistait. Les marins ont été accueillis avec une vive et patriotique cordialité. »

L'ENTERREMENT D'UN ANARCHISTE

On écrit de Bordeaux, 1^{er} février :

« Aujourd'hui avaient lieu les obsèques civiles d'un anarchiste. »

« Comme le cercueil était recouvert d'un drapeau rouge, l'ordonnateur des pompes fu-

nèbres ne permit de le faire placer sur le corbillard qu'avec le drapeau mortuaire noir. »

« Pendant le trajet de la maison au cimetière, un anarchiste sortit un drapeau rouge qu'il avait tenu caché jusque-là sous son pardessus et qu'il déploya. Le commissaire de police fit arrêter le cortège, et il fallut l'intervention des agents pour faire rentrer ce drapeau. Les gardiens de la paix escortèrent ensuite le convoi jusqu'au cimetière. »

Les élèves des écoles laïques

AUX ENTERREMENTS CIVILS

On se rappelle une récente circulaire de M. Bourgeois, enjoignant aux instituteurs publics de tenir soigneusement les enfants de leurs écoles à l'écart et en dehors de toutes manifestations religieuses ou irréligieuses. C'était au lendemain des obsèques du cardinal Bernadou, archevêque de Sens. Ces obsèques avaient été religieuses, ce qui était assez naturel. Des instituteurs avaient cru pouvoir y conduire leurs élèves. Les radicaux de l'endroit s'indignèrent : les écoles laïques étaient allées à l'église ! Ce scandale fut dénoncé au ministre, qui s'empressa d'envoyer les instructions dont il vient d'être parlé. Or, le *Nouvelliste de Lyon* nous apprend aujourd'hui comment lesdites instructions sont obéies. A Lyon même et à Ambérieu, deux enterrements civils viennent d'avoir lieu. A Ambérieu, les enfants des écoles primaires marchaient derrière le cercueil du chef de la maçonnerie locale, ancien commerçant déclaré en faillite. A Lyon, des couronnes offertes par les écoles primaires étaient portées en tête du cortège.

M. Bourgeois sévira-t-il contre les instituteurs qui ont associé à ces manifestations d'athéisme les enfants confiés à leur garde ? Les rappellera-t-il au respect de la « neutralité » ? Le *Nouvelliste de Lyon* en doute fort, et nous croyons qu'il a raison lorsqu'il écrit : « Nous ne disons pas à M. Bourgeois qu'à Ambérieu et à Lyon on s'est moqué de lui ; mais nous prenons acte qu'il s'est moqué de nous. » En effet, dans la langue officielle du jour, *neutralité* signifie guerre déclarée à la religion et protection accordée à l'irréligion.

Les instituteurs de Sens ont été réprimandés pour ne pas s'être rendu un compte suffisamment exact ; ceux de Lyon et d'Ambérieu ont mieux compris leur consigne. Aussi ils ne sont ni désavoués, ni blâmés.

ÉTRANGER

LE DÉCOURAGEMENT DE BISMARCK

Depuis quelque temps, l'ancien chancelier fait peu parler de lui.

Il n'est point résigné, mais découragé. On le néglige, on l'abandonne. Cependant les étu-

détourner, il s'était décidé à tromper le cœur de la mère en substituant à sa fille morte une enfant à peu près du même âge.

Mais, afin que la fraude fût ignorée, M. de Givry s'était servi d'un homme de confiance, lequel était parvenu, moyennant dix mille francs, à décider un pauvre diable à lui donner sa fille.

Cette enfant était demeurée à Paris quelque temps, afin qu'elle perdît bien le souvenir de ses parents, et qu'elle ne se les rappelât plus une fois en Angleterre.

Pendant ce délai, on écrivait à madame de Givry, en lui disant que l'état de la petite Eva ne lui permettait pas de l'emmener.

Enfin, la mère allait partir pour la France, lorsque M. de Givry était arrivé à Londres avec l'enfant qu'il avait fait acheter.

Depuis, cette enfant avait toujours été considérée comme la fille légitime de monsieur et de madame de Givry ; celle-ci mourut, et sa fortune revint naturellement à la petite Eva. M. de Givry, qui avait survécu à sa femme, venait de mourir à son tour, laissant des biens considérables à sa fille.

La somme de ces deux fortunes approchait de cent mille livres sterling.

dants de Leipzig lui ont fourni ces jours derniers l'occasion de se rappeler au souvenir de ses contemporains et M. de Bismarck en a profité.

Au cours de la visite, on a parlé théâtre.

Le *Journal de Bruxelles*, qui rapporte l'incident, dit que le prince a cru devoir se justifier d'un reproche.

Il a dit qu'il ne méprisait nullement les arts, comme on l'avait prétendu souvent, mais que la politique l'avait autrefois trop absorbé et ne lui avait pas laissé le temps qu'il aurait désiré consacrer aux représentations théâtrales.

Après avoir exprimé ce regret, l'illustre vieillard a fait des réflexions quelque peu amères sur son état d'âme actuel et sur son indifférentisme en politique.

« Je ne m'occupe plus, a-t-il dit, de politique. Je suis comme un voyageur dans la neige : il s'engourdit peu à peu, s'affaisse et les flocons le recouvrent. Moi aussi je m'engourdis insensiblement ; je ne m'intéresse plus à la politique et je m'en trouve bien. »

Quel changement ! quelle tristesse ! quelle fin !

Enterré vivant.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

Les conseils municipaux des communes de Maine-et-Loire se réuniront, pour la session ordinaire de février, le dimanche 7 du même mois. Cette session pourra durer quinze jours ; elle sera close le 21 février.

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Voici le rôle des affaires qui seront jugées dans la prochaine session (1^{er} trimestre de 1892), sous la présidence de M. Lefèvre :

Lundi 8 février. — Louis Guelle et Julien Servant, vols qualifiés. Défenseurs : M^{rs} Reveillard et Lemonnier. Ministère public : M. Le Poittevin. — François Poittevin, attentat à la pudeur. Défenseur : M^r Guy. Ministère public : M. Le Poittevin.

Mardi 9 février. — Joseph Bourdin et Jean-Marie Le Ster, assassinat et vol qualifié. Défenseurs : M^{rs} Affichard et de Villiers. Ministère public : M. Bissaud.

Mercredi 10 février. — Michel Cotteux, François Le Goff, Auguste Pineau, Georges Moreau, Pierre Gouraud, vols qualifiés. Défenseurs : M^{rs} Chesneau, Mahier, Morry, Guy, Goursot. Ministère public : M. Le Poittevin.

Jeudi 11 février. — Anne Gaudy, femme Bodineau, et Anne Delaporte, femme Gaudy, extorsion de signatures. Ministère public : M. Birsaud.

Tels étaient les faits que les membres de la famille de Givry, unis à ceux de la famille Ainsworth, avaient évoqués pour faire rejeter de la succession celle qui n'était pas la fille des défunts et qui les frustrait des richesses qui devaient leur appartenir.

Une longue procédure avait été faite, et de l'enquête dont on l'avait précédée, il résultait :

Que l'homme de confiance dont M. de Givry s'était servi, avait laissé dans sa famille quelques papiers qui constataient le fait de l'achat, papiers qui s'étaient heureusement retrouvés ;

Que la correspondance de M. de Givry avec sa femme parlait sans cesse de la maladie de miss Eva, tandis que, d'après le témoignage de deux anciens serviteurs, la petite fille était parfaitement rétablie près d'un mois avant le départ pour l'Angleterre ;

Enfin, que, suivant ce même témoignage, l'enfant avait été subitement rendue à la santé, et que bon nombre de personnes qui l'avaient vue avant sa maladie ne la reconnaissaient plus après son rétablissement.

Ces présomptions étaient discutables, car il n'y avait, au fond, aucune preuve régulière. Cependant, après de longs débats, le verdict

Les manœuvres du 9^e corps en 1892

A l'automne prochain, le 9^e corps d'armée exécutera des manœuvres contre le 12^e corps.

Chacun de ces corps sera porté à trois divisions par l'adjonction d'une division formée de quatre régiments mixtes convoqués dans la 5^e région pour le 9^e corps et dans la 17^e pour le 12^e corps.

La durée moyenne du déplacement n'excèdera pas vingt jours.

Toutes les brigades de la cavalerie de corps prendront part dans leurs corps d'armée respectifs aux manœuvres.

Des manœuvres de cavalerie auront lieu, en outre, dans le courant de septembre, après les manœuvres d'automne.

Les 3^e et 4^e divisions exécuteront, sous la haute direction du général Loizillon, président du comité de cavalerie, des manœuvres d'ensemble dont la durée sera de douze jours, non compris l'aller et le retour.

Dans la 3^e division, la brigade des cuirassiers (Niort-Angers) sera remplacée par la 6^e brigade.

Suivant l'*Echo de Paris*, on s'attend à ce que ce soit le général Warnet qui succède, le 3 avril, au général Thomassin comme membre du Conseil supérieur de guerre et commandant éventuel d'une armée en temps de guerre. A ce titre, le commandant du 17^e corps dirigera, du 29 août au 18 septembre, les importantes manœuvres qui doivent opposer dans le Poitou le 9^e corps, général Villain, au 12^e corps, général de Lauvay.

La division de réserve formée à Orléans avec quatre régiments mixtes d'infanterie et un régiment mixte de cavalerie sera adjointe au 9^e corps, qu'elle rejoindra par voies ferrées.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 31 janvier. — Marie-Rose Delaporte, rue du Portail-Louis.

Le 1^{er} février. — Aline-Camille-Madeleine Berge, rue de la Maremaillette.

NOMINATIONS D'INSTITUTEURS

Sont nommés instituteurs-adjoints :

A Angers (école des Justices), M. Claveau ; à Saumur, M. Etoc ; à Châteauneuf, M. Junca ; à Drain, M. Pilet.

M. MAULION

M. Maulion (Alfred), qui vient d'être nommé premier président à la Cour de Rennes, est presque un compatriote : il est né à Loudun le 2 novembre 1846.

Voici ses états de service :

Substitut à Bagnères, 12 novembre 1870 ; à Aurillac, 14 juillet 1874 ; à Dunkerque, 17 avril 1877. Procureur à Avesnes, 27 février 1879.

d'une affaire assez étrange, en effet, pour mériter l'attention.

Pour ne point citer le journal, nous allons résumer le récit des faits qui formaient l'objet du procès.

M. de Givry, marié à une jeune Anglaise, lady Laure Ainsworth, était père d'une petite fille de deux ans et demi, née en France, et qui y était jusque-là demeurée.

Madame de Givry, elle, se trouvait en Angleterre depuis plus d'un an, lorsque, vers la fin de 1838, le mari reçut une lettre avec prière de venir rejoindre sa femme ; certaines circonstances empêchaient celle-ci de quitter l'Angleterre et elle était possédée du désir de voir sa fille, dont elle était séparée, nous l'avons dit, depuis un an.

Or, à ce moment, la petite miss Eva était très dangereusement malade, et, s'il faut en croire les demandeurs, elle était morte peu de jours après la réception de la lettre de madame de Givry.

Dans cette position, comment s'en aller en Angleterre pour y annoncer la mort de l'enfant que la jeune femme voulait embrasser ?

M. de Givry, toujours au dire des demandeurs, avait jugé le coup trop rude, et, pour le

Substit
Procure
— Offi
On li
C M
en Aut
militair
villes d
la lang
ANG
errou
allre
de. L
atons
leur du
Un p
viendra
tionnell
Les a
midi de
Niderea
Sicut-La
état d'iv
Quelq
tèrent c
La soi
alla voi
ne fut p
Riderea
duite pa
En dr
conté le
le semai
Concert
La vie
vement
la cabin
demande
voir son
rons que
La m
venue, c
identique
suraient
TOUR
— Les c
de-Mars,
tades do
Dimaa
printemp
côtare q
Les ch
Ton paut
peines q
sur leurs
Il faut
quelque
re bonte
pas son
Quoi q
pas mépr
trai devo
ment de
sans relan
Un peti
du faubou
l'habitant
l'héritière
dans le qu
ne mais
Renness.
G
Premier
de l'opéra
Les Fol
aces, d'ap
de Pauzan
L'Étrange
Pallerau.

Substitut du procureur général à Douai, 24 février 1880. Procureur à Lille, 16 octobre 1880. Procureur général à Douai, 5 septembre 1883. — Officier de la Légion d'honneur.

On lit dans la France Nouvelle :

M. de Freycinet a, paraît-il, décidé l'envoi en Autriche de cinquante élèves du Prytanée militaire. Ces enfants qui résideront dans les villes de Salzbourg et de Gratz, devront étudier la langue allemande.

ANGERS. — Rectification. — C'est par erreur que le sauvetage de M. Landeau a été attribué à M. Bribard, directeur des Hirondelles. L'auteur de l'acte de courage que nous avons signalé est M. Bribard (Noël), directeur du bateau-promenade Marie-Georgette.

Un pharmacien poursuivi. — Cette affaire viendra devant le tribunal de police correctionnelle à l'audience de vendredi prochain.

Les dangers de l'alcool. — Dans l'après-midi de dimanche dernier, le nommé Emile Ridereau, âgé de 60 ans, demeurant faubourg Saint-Lazare, était trouvé dans ce faubourg en état d'ivresse manifeste.

Quelques personnes charitables le transportèrent chez M. Neveu, maître d'hôtel.

Le soir, vers huit heures et demie, M. Neveu alla voir si Ridereau allait mieux, mais quelle ne fut pas sa surprise en le trouvant mort. Ridereau avait succombé à une congestion produite par l'alcool.

Un drame de la jalousie. — Nous avons raconté le drame de jalousie qui s'est déroulé, la semaine dernière, dans l'immeuble de l'Eden-Concert.

La victime, M^{lle} B..., est aujourd'hui complètement rétablie. Lundi, elle s'est rendue dans le cabinet de M. le juge d'instruction, afin de demander, assure-t-on, la permission d'aller voir son ancien amant à la prison. Nous ne savons quel accueil a été fait à cette supplique.

La mère du jeune Clinet serait également venue, ce jour-là, solliciter une autorisation identique. Il paraît même que l'une et l'autre seraient arrivées ensemble au parquet.

TOURS. — Les chantiers de l'Exposition. — Les chantiers de l'Exposition, au Champ-de-Mars, vont devenir le grand but des promenades dominicales des Tourangeaux.

Dimanche, par cette véritable journée de printemps, il y avait foule autour de l'immense clôture qui enferme le Champ-de-Mars.

Les charpentiers travaillent activement, et l'on peut entrevoir déjà, sur le sol, les charpentes qui vont être prochainement dressées sur leurs emplacements respectifs. (Messager.)

LES ALLUMETTES

Il faut qu'incessamment les fumeurs aient quelque sujet de plainte. Quand ce ne sont pas les bontés du marché, et non pas un homme, non pas son mari.

Quoi qu'il en fût, la pauvre mère ne voulait pas mépriser la chance qu'elle entrevoyait; elle crut devoir au moins vérifier le peu de fondement de ses doutes, et elle se mit à l'œuvre sans retard.

Un petit logement fut loué par elle au centre du faubourg Saint-Germain, rue du Bac; on l'habitait, elle ne tarda pas à apprendre que l'héritière anglaise, dont l'histoire était connue dans le quartier, demeurait non loin de là, dans une maison qu'on lui indiqua de la rue de Yareanes. (A suivre.)

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

JEUDI 4 FÉVRIER

Première représentation du dernier grand succès de l'Opéra-Comique,

Les Folies ampureuses, opéra-comique en 3 actes, d'après Reynard, par M. Lenéka, musique de Pessard.

L'Étincelle, comédie en un acte, d'Edouard Pailleron.

pas les cigarettes ou les cigares qui sont infumables, ce sont les allumettes qui refusent énergiquement de prendre.

Au beau temps où le monopole était confié à la seule compagnie des allumettes chimiques, — il a fallu qu'elle mourût pour qu'on pût trouver un rapprochement entre le mot feu et son nom, — en ce temps-là, on avait quelque goût à réclamer. L'Etat était censé exercer un contrôle, et on pouvait espérer que les récriminations obtiendraient quelque succès; mais aujourd'hui!... C'est l'Etat qui se surveille lui-même, et il est probable que toutes les plaintes resteront sans effet.

Cependant, nous ne pouvons nous abstenir de signaler à l'administration l'obstination que mettent ses allumettes amorphes notamment à ne pas fournir de feu. De tous côtés, ce ne sont que gémissements à cet égard.

D'autre part, le papier préparé qui recouvre le côté des boîtes, et sur lequel seulement les allumettes peuvent prendre, est tellement mince, qu'avant qu'on ait utilisé la petite bûchette en question, il est crevé, et il devient impossible de tirer parti du contenu de la boîte.

Nous signalons d'autre part la construction déplorable des boîtes de bougies; elles ne ferment absolument pas; les allumettes qu'elles renferment en sortent et se promènent bientôt pêle-mêle dans les poches.

Nous avons connu un temps où l'ancienne Compagnie fabriquait des enveloppes de formes diverses, que ne revient-on à ce système? Les gens dont ce serait le goût d'avoir des allumettes éparpillées dans la poche pourraient continuer à se servir du modèle actuel des boîtes; les autres auraient le choix.

Nous le répétons, nous ne fondons guère d'espoir sur le résultat de ces réclamations. Nous n'en avons pas moins le devoir de les formuler.

SÉANCES D'HYPNOTISME

Chaque soir, à 8 heures, dans l'un des Cafés de Saumur, on peut assister à une Séance humoristique fin de siècle, de magie blanche et rose, et voir la reproduction des Fontaines lumineuses.

Les expériences d'hypnotisme et de magnétisme données par le docteur Mario, ainsi que les transmissions de la pensée sur les spectateurs, sont très intéressantes.

C'est au café des Arts que le docteur Mario donnera ce soir mercredi une séance, avec le concours de son sujet, M^{lle} Lydia.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 2 février 1892.

On avait craint que la liquidation des valeurs ne présentât quelques difficultés surtout en banque pour les valeurs étrangères.

Le bas prix de l'argent a simplifié une liquidation qui aurait pu être plus laborieuse pour les acheteurs des fonds étrangers. Ces bonnes dispositions ont déterminé une reprise très marquée des rentes sur lesquelles il existe un gros découvert. Le 3 0/0 ancien progresse à 95.65, le Nouveau à 94.62 et le 4 1/2 à 104.92.

La Rente Italienne cote 91.05, l'Extérieure 62 1/2 et les Fonds Russes se maintiennent, le Nouveau à 76 1/2. Le 3 0/0 Portugais reste à 29 1/8. Avec les accroissements de taxes et les économies proposées sur les dépenses, la réduction sur les coupons de l'Intérieure et de l'Extérieure devra procurer au gouvernement Portugais une somme suffisante pour combler le déficit.

La liquidation au parquet est rendue facile par le bon marché de l'argent. Le Crédit Foncier est à 4220, la Banque de Paris à 672, le Crédit Lyonnais à 804 et la Société Générale se maintient à 475. Son dividende restera le même et le surplus des bénéfices servira à augmenter la réserve.

C'est le 4 courant qu'aura lieu l'émission de 94,000 obligations de la Compagnie des Chemins de fer de l'Equateur. Le produit de l'emprunt sera consacré à l'achèvement du réseau comprenant 275 kilomètres, dont 102 sont en exploitation. Les détenteurs d'obligations Guyaquil 6 0/0 ont, par privilège, le droit de souscrire pour le montant de leurs titres et leurs souscriptions sont irréductibles. Leurs titres sont reçus comme espèces pour 500 francs chacun.

Les Voies ferrées Economiques sont en hausse à 535 francs.

BOURSE DE PARIS

Du 2 Février 1892

3 0/0	95 25
3 0/0 nouveau	94 50
3 0/0 amortissable	96 40
4 1/2	105 05

Bibliographie

Toute la presse parla, il y a deux ans, de ce très beau et très important livre: *Les Poètes du clocher*, par lequel M. CHARLES FUSTER fit connaître et populariser un mouvement intéressant entre tous.

Il y passait en revue, avec des aperçus bien curieux, des silhouettes vivantes, tous les écrivains bretons, flamands, angevins, franc-comtois, provençaux, parisiens même, qui célébraient leur province natale ou en dépeignent les mœurs particulières. Il leur consacrait un grand nombre de chapitres, en entremêlant ses critiques de descriptions magistrales comme celles de Bruges, de l'Auvergne ou du Jura, si souvent reproduites depuis. Enfin, et pour rendre l'œuvre plus utile, pour lui bien donner le caractère d'une anthologie, il faisait plus de 300 citations remarquables.

Le livre a fait du bruit, suscité bien des efforts nouveaux, définitivement consacré diverses réputations. Son succès a été si sérieux que la quatrième édition vient d'être mise en vente (chez FISCH-BACHER, 33, rue de Seine, Paris). C'est là qu'on peut demander, au prix de 6 francs, les *Poètes du clocher*, avec un beau dessin inédit de l'un d'entre eux, Jules Breton.

Tous les lettrés voudront lire ou relire cet ouvrage capital de CHARLES FUSTER.

MAGASIN PITTORESQUE

JOURNAL ILLUSTRÉ BI-MENSUEL

Jouvet et Cie, 5, rue Palatine, Paris

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.
Union postale 13 fr.

Sommaire du 31 janvier 1892

Calinerie (1 grav.), M. A. P. — Le langage sifflé, M. le D^r C. T. — M. de Quatreages (1 grav.), M. Milne-Edwards. — Un gendre à l'hameçon, suite et fin (2 grav.), M. Ch. Legend. — Raffet, notes intimes (2 grav.), colonel Duhoussel. — Au Canada, vue de la ville de Montréal (1 grav.), M. P. Lemosof. (Eilletts verts et roses bleues, M. P. Hariot. — Haussmann et Alphand (2 grav.). — Le dressage des rats (3 grav.), M. Chambrun. — Les travaux artistiques de la femme, suite et fin (1 grav.), M. Jordant. — Le dessert, fable (1 grav.), M. Frédéric Bataille. — Les jeux du foyer (2 grav.), M. Montivilliers.

CONSEILS ET RECETTES

PROPRIÉTÉS FERTILISANTES DE LA SUIE

Parmi les substances fréquemment recommandées comme engrais, il convient de citer la suie. On sait que cette matière est composée surtout de carbone excessivement divisé, qui est entraîné par la fumée dans les combustions incomplètes. Elle contient en outre une certaine quantité d'ammoniaque, de sulfites et de sulfates d'ammoniaque, gaz qui proviennent de la combinaison de l'azote mis en liberté avec l'hydrogène (Az H3), puis de cet ammoniaque avec l'acide sulfureux et les autres composés oxygénés du soufre (on sait que beaucoup de charbons de terre renferment des produits sulfureux).

La suie qui, comme tous les charbons, absorbe dans ses pores une quantité notable de gaz, contient jusqu'à deux et deux et demi pour cent d'ammoniaque; c'est de ce corps surtout que viennent ses propriétés fertilisantes, car il est mis en liberté lorsqu'on répand la suie en poudre sur le compost, et les eaux d'arrosage le dissolvent et le portent jusqu'aux racines.

FAITS DIVERS

UN PARI CURIEUX

L'Américain Waescher avait le projet de faire le tour du monde à cheval dans le délai de 500

jours. Deux marcheurs français, MM. Wex et Henrion, viennent d'adresser au cavalier américain le pari d'accomplir le trajet, à pied, et dans un temps plus court. L'itinéraire serait le suivant: la traversée de l'Europe par Berlin et Moscou; la traversée de l'Asie par Tobolsk, Irkoutsk, Tchita; le Japon jusqu'à Yokohama; l'Amérique, de San-Francisco à New-York; de là Paris. Le trajet est évalué par les marcheurs à près de 30,000 kilomètres.

Calino homme de sciences :

On parle devant lui d'un ami qui a huit frères. — Huit frères! s'écrie-t-il; alors s'il a huit frères, chacun de ses frères a huit frères aussi... et ça ferait soixante-quatre! C'est impossible!

Dernières Nouvelles

Paris, 3 février, 12 h. 10 soir.

M. de Freycinet est parti ce matin pour inspecter les casernes et établissements militaires de la frontière sud-est.

Il arrivera dans la soirée à Marseille et repartira demain pour Nice, où il séjournera six à sept jours.

Ce voyage aura un caractère purement militaire.

Le général Schmitz, ex-commandant du 9^e corps d'armée, vient de mourir.

HAVAS.

HERNIES

Supprimer tout traitement et ne plus porter de ces mauvais bandages qui, du reste, ne font qu'augmenter le mal. Remplacer ces mauvais appareils et opter pour celui de M. J. GLASER, spécialiste herniaire, 19, allée de Villemonble, au Raincy, près Paris.

Guérir en 60 jours les hernies les plus difficiles, tel est le nouveau problème résolu après de longues et minutieuses recherches. Nous engageons vivement nos lecteurs atteints de hernies à aller consulter M. J. GLASER, qui sera en personne à :

Saumur, le 16 février, Hôtel de Londres;

Angers, le 17, Hôtel du Cheval-Blanc.

SIROP ET PATE DE REGNAULD
— 70 ans de succès —
Contre enrrouements, laryngites, rhumes, bronchites, grippe, toux d'irritation, toux nerveuse, coqueluche, etc.
Sirop 2 fr. 50 le fl. Pâte 1 fr. 50, 19, r. Jacob, Paris, et toutes ph^{ies}.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue St-Jean, Saumur

P. ANDRIEU

Bon vin à 40 centimes le litre, 26 litres pour 25.

La pièce, 225 litres, 80 fr. } non logés
La 1/2 pièce, 115 litres, 42 fr. }

Rendu à domicile sans aucun frais

Garanti vin de vendange

Rhum Sainte-Lucie, 2 fr. le litre, verre compris, marque John Alvarés, de Kingston (Antilles).

On peut déguster.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le pityriasis (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout: pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Faillite Michel Ecot

Par jugement du 2 février 1892, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état de faillite, ouverte provisoirement audit jour, le sieur Michel Ecot, banquier à Montreuil-Bellay.

M. Mignon a été nommé juge commissaire, MM. Proust et Bonneau syndics provisoires.

Pour extrait, (68) Le Greffier, COLLIN.

MM. les créanciers de la faillite Douet, ancien boulanger à Saumur, sont invités à se présenter, le Lundi 7 février 1892, à 9 heures, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

(69) Le Greffier, COLLIN.

Étude de M^e RONDEAU, avoué-licencié à Cholet.

ADJUDICATION

Le MERCREDI 10 FÉVRIER 1891, à une heure du soir,

En l'étude de M^e LOISEAU, ancien notaire à Cholet,

D'UNE PROPRIÉTÉ

PORTANT POUR ENSEIGNE :

Hôtel de l'Europe

Située ville de Cholet, à l'angle de l'avenue Gambetta et de la rue des Bons-Enfants.

Mise à prix : 60,000 fr.

Le même jour, vente aux enchères du matériel et de l'achalandage dudit hôtel.

Sur la mise à prix de : 25,000 fr. La cave sera prise en plus à dire d'expert.

Bail de 15 ans est donné à l'acquéreur du matériel au prix de 3,600 fr. par an, impôts en plus.

CONSIGNATION POUR ENCHÈRE : 2,000 FR.

Pour la vente du matériel, s'adresser à M^e DOUET, avoué à Cholet, liquidateur judiciaire Bancheureau. (70)

A VENDRE 24 PIEDS de PEUPLIERS

S'adresser à M. BOUVET LADUBAY, à Saint-Hilaire-Saint-Florent. Exploitation très facile.

A LOUER DE SUITE GRAND MAGASIN et Grande Cave.

S'adresser à M. CHATAIN, marchand de bois, rue Saint-Nicolas.

MAISON A LOUER

Rue de la Chouetterie, n° 4, Avec écurie, remise et grand jardin. S'adresser à M^e BRAC, notaire.

A Louer Présentement MAISON

Avec Remise et Écurie 15, Rue du Temple. S'adresser à M. MESNET, 18, rue Bodin.

UN JEUNE HOMME marié, ayant connaissances spéciales et muni des meilleures références, désire place de régisseur. S'adresser au bureau du journal.

A céder de suite ATELIER DE FORGERON

SERRURIER ET TAILLANDIER A Villebernier. S'adresser à M. CONSTANT, qui l'exploite, à Villebernier.

Occasion Exceptionnelle A Vendre UN PIANO A QUEUE PLEYEL

Entièrement neuf. S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DÉBIT DE VINS

Situé dans un très-bon quartier de Saumur. S'adresser à M. ROUX, expert, 47, rue Dacier. (48)

Spécialité de mise en bouteilles F. BREBION Tonneller-Champagniseur

A VENDRE Jument baie, 5 ans, très douce. Se monte et s'attèle. S'adresser au bureau du journal.

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER -- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

Table of train schedules for Paris - Saumur - Bordeaux line, including stations like Paris, Chartres, Saumur, and Bordeaux with arrival and departure times.

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

Table of train schedules for Bordeaux - Saumur - Paris line, including stations like Bordeaux, Saumur, and Paris with arrival and departure times.

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

Table of train schedules for Saumur - Port-Boulet - Chinon line.

POITIERS — MONTREUIL — DGUÉ — ANGERS

Table of train schedules for Poitiers - Montreuil - Dgué - Angers line.

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

Table of train schedules for Angers - Doué - Montreuil - Poitiers line.

SAUMUR — BOURGUEIL

Table of train schedules for Saumur - Bourgueil line.

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

Table of train schedules for Nantes - Angers - Saumur - Tours - Paris line.

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

Table of train schedules for Paris - Tours - Saumur - Angers - Nantes line.

SAUMUR — LA FLÈCHE

Table of train schedules for Saumur - La Flèche line.

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indication contraire.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur, 1892.

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,